



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



***SUPPLEMENT AU RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS***

**Numéro 8
du 15 Avril 2018**

SEANCE PUBLIQUE

DU 30 MARS 2018

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ETRE CONSULTE A L'HOTEL DU DEPARTEMENT
52 AVENUE DE SAINT-JUST – 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM – BAT B – DERRIERE L'ACCUEIL CENTRAL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

SOMMAIRE

**SUPPLEMENT AU RECUEIL N°8
15 AVRIL 2018**

PAGE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SERVICE DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE

Séance publique du 30 mars 2018..... 1

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE PUBLIQUE

30 MARS 2018

1 Mme Sandra DALBIN

Plan Handi-Provence 2025

A décidé d'approuver le plan Handi-Provence 2025

Adopté à l'unanimité

2 Mme Sandra DALBIN

Revalorisation du tarif horaire de l'aidant familial au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH).

A décidé d'augmenter de 2 % le tarif horaire de l'aidant familial au titre de la PCH, soit :

- 3,80 €/h pour l'aidant familial,

- 5,70 €/h pour l'aidant familial qui a cessé ou renoncé totalement ou partiellement à une activité professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'impact financier de cette mesure est estimé à 450 000 € pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

3 Mme Sylvie CARRÉGA / M. Lucien LIMOUSIN

Dérogation à la règle de caducité des subventions de fonctionnement.

A décidé d'autoriser une dérogation à la règle de caducité des subventions de fonctionnement instaurée par délibération n° 13 du 30 octobre 2015, pour le financement des actions relevant de la politique publique du logement et de l'agriculture, en la portant au 31 décembre de l'année n+3, à compter de l'année du vote de la délibération d'octroi.

Adopté à l'unanimité

4 Mme Véronique MIQUELLY

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département - actualisation des taux de vacation de la filière technique.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport, les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

Adopté à l'unanimité

5 M. Yves MORAINÉ

Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2018.

A décidé :

- d'approuver les modalités de répartition des crédits entre les groupes politiques au titre de l'année 2018 selon le tableau inclus dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à affecter le personnel correspondant, sur proposition de chaque président de groupe, dans la limite des crédits ainsi définis.

Adopté à l'unanimité

6 M. Yves MORAINÉ

Prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département.

A autorisé la prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département dans les conditions définies dans le rapport et dans la limite de 30 000 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

7 M. Yves MORAINÉ

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil Départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice.

A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par la Présidente du Conseil départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 01 octobre au 31 décembre 2017 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 16 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

8 M. Didier RÉAULT

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'Association Médico-Sociale de Provence (AMSP).

Opération : extension délocalisée de 30 places de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) "La Reynarde" sur le site du Domaine de la Tour d'Arbois, à Aix-en-Provence.

A décidé d'accorder sa garantie à l'Association Médico-sociale de Provence (AMSP), à hauteur de 477 500,00 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 955 000,00 €.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'extension de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « La Reynarde » située dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille (72 places installées actuellement).

Cette extension est réalisée sur le site du Domaine de la Tour de l'Arbois, à Aix-en-Provence et concerne 30 places supplémentaires pour l'hébergement de jeunes enfants âgés de 3 à 12 ans, relevant de l'aide sociale du Département.

Adopté à l'unanimité

9 M. Didier RÉAULT

Dissolution-Confusion de la Société Publique locale "Terra 13".

A décidé :

- de procéder à la dissolution-confusion de la société publique locale « Terra 13 » par la réunion de toutes les parts entre les mains du Département, conformément à l'article 1844-5 du code civil,
- d'habiliter la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à la dissolution de la société « Terra 13 »,
- d'habiliter la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à proposer aux salariés de la société « Terra 13 » des contrats de travail de droit public, conformes aux dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail et aux conditions générales de rémunération et d'emploi des agents non titulaires du Département,
- d'acter du principe de la création des postes à la session la plus proche du Conseil départemental,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à procéder à la reprise de l'activité de la société « Terra 13 ».

Adopté à l'unanimité

Mesdames CARADEC, PUSTORINO

Messieurs REY, PERRIN, ROYER-PERREAUT, MORAINÉ

ne prennent pas part au vote.

10 M. Didier RÉAULT

Dissolution confusion de la société "Treize Développement".

A décidé :

- de procéder à la dissolution-confusion de la société d'économie mixte « Treize Développement » par la réunion de toutes les parts entre les mains du Département, conformément à l'article 1844-5 du code civil,
- d'habiliter la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à la dissolution de la société « Treize Développement»,
- d'habiliter la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à proposer au salarié de la société « Treize Développement» un contrat de travail de droit public, conforme aux dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail et aux conditions générales de rémunération et d'emploi des agents non titulaires du Département,
- d'acter du principe de la création des postes lors d'une prochaine session du Conseil départemental,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à procéder à la reprise de l'activité de la société « Treize Développement».

Adopté à l'unanimité
Mesdames CARRÉGA, CARADEC
Messieurs DI NOCÉRA, PERRIN, ROYER-PERREAUT, MORAINÉ
ne prennent pas part au vote

11 M. Didier RÉAULT

Gestion de la dette et de la trésorerie : compte-rendu des opérations réalisées en 2017 et délégation de pouvoir en matière de dette, de trésorerie et de placements.

A pris acte de la réalisation des opérations suivantes, en matière de trésorerie et dette, au titre de 2017 :

- mobilisation d'emprunts (bancaires et obligataires) s'élevant à 114,7 M€ :
 - lancement d'une émission obligataire de 20 M€ le 1^{er} juin 2017, portant à 243 M€ le total des émissions réalisées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 500 M€ de la collectivité,
 - mobilisation de 6 prêts contractés en 2016 auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un total de 94,7 M€ (deux prêts à taux zéro d'un montant total de 49,7 M€ et 4 prêts relatifs à la convention pluriannuelle de 187,5 M€ pour un total de 45 M€).
- souscription d'un prêt à taux zéro de 20 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (avec mobilisation en mars 2018),
- remboursement de 52,3 M€ de capital d'emprunt et paiement de 14,4 M€ d'intérêts (le remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse Française de Financement Local, pour un montant de 2,6 M€ a permis l'économie de 115 K€ de frais financiers),

- après consultation, renouvellement des lignes de trésorerie (une ligne de trésorerie ouverte auprès de la Société générale pour un montant de 49 M€, avec un taux Euribor 1 mois + 0,30 de marge bancaire contre une marge bancaire de 0,40/0,45 pour les lignes précédentes).

Adopté à l'unanimité

12 M. Didier RÉAULT

Fiscalité départementale - fixation du taux de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2018 et ajustement du produit fiscal départemental.

- Vu l'amendement distribué en séance,

A décidé :

- de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 15,05%,
- de fixer le montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, hors allocations compensatrices à 380 498 916 €.

Adopté à l'unanimité

13 M. Didier RÉAULT

Décision modificative n°0.

- Vu l'amendement distribué en séance,

A décidé :

- de rectifier les chiffres du BP 2018 en matière de fiscalité directe et des diverses compensations conformément aux notifications fiscales transmises par les services de l'Etat,
- d'adopter la décision modificative,
- de préciser :
 - que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,
 - que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Adopté à l'unanimité

Abstention de M. VÉRANI et des groupes :
Communiste et Partenaires, Socialiste et Ecologiste,
Socialistes et Républicains

Réunion du Conseil départemental du 30 mars 2018
Amendement de séance

L'amendement distribué a pour objectif de corriger les rapports n°12 et 13 de la présente séance.

En effet, ceux-ci ont été élaborés et diffusés avant la notification par les services de l'Etat de la fiscalité attendue pour 2018. Depuis, le Département a été destinataire de l'état fiscal 1253DEP et des ajustements sont nécessaires.

Le correctif à considérer est de +1.055.778 € en recettes de fonctionnement comme détaillé dans le tableau des crédits annexé.

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux est majoré de 78.488 €, soit un produit attendu de 7.921.729 € (+1% par rapport au produit perçu en 2017). De même, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle est majorée de 977.290 €, portant son produit à 42.077.452 € (42.186.578 € en 2017, soit -0,3%).

PJ : tableau des crédits.

Annexe 1

DMO 2018 – Amendement budgétaire

mouvements budgétaires				Crédits de paiement				
Totaux recettes hors emprunt				44 944,00	2 111 556,00	2 156 500,00	608 664 271,00	
<i>dont fonctionnement</i>				272 472,00	1 055 778,00	1 328 250,00	602 878 356,00	
Totaux dépenses				422 472,00	1 055 778,00	1 478 250,00	7 675 915,00	
<i>dont fonctionnement</i>				272 472,00	1 055 778,00	1 328 250,00	7 525 915,00	
Chap.	Fonct.	Art.	Objet	Projet de DMO 2018	Amendement de séance	Total	Budget 2018 (cumulé)	Observations
Notification de la fiscalité directe et allocations compensatrices associées (imprimé fiscal 1253 DEP)								
731	01	73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	998 916,00	-	998 916,00	380 498 916,00	Etat fiscal 1253DEP
731	01	73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	- 2 677 740,00	-	- 2 677 740,00	122 122 260,00	Etat fiscal 1253DEP
731	01	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	233 241,00	78 488,00	311 729,00	7 921 729,00	Etat fiscal 1253DEP
731	01	73121	Fonds national de garantie individuelle de ressources	-	-	-	37 709 838,00	Etat fiscal 1253DEP
74	01	74832	Etat - dotation de compensation de réforme de la TP	-	977 290,00	977 290,00	42 077 452,00	Etat fiscal 1253DEP
74	01	74833	Etat - compensations au titre de la CET	59 684,00	-	59 684,00	105 447,00	Etat fiscal 1253DEP
74	01	74834	Etat - compensations au titre des exonérations de TFB	77 605,00	-	77 605,00	296 960,00	Etat fiscal 1253DEP
74	01	74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de FDL	1 580 766,00	-	1 580 766,00	12 145 754,00	Etat fiscal 1253DEP
Divers ajustements de la section d'investissement (recettes)								
021			<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>- 227 528,00</i>	<i>1 055 778,00</i>	<i>828 250,00</i>	<i>5 785 915,00</i>	<i>Ajustement du prélèvement</i>
Ajustement de la section de fonctionnement (dépenses)								
67	01	673	Annulation de titres	500 000,00	-	500 000,00	1 740 000,00	Besoins pour annulations de titres
023			<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>- 227 528,00</i>	<i>1 055 778,00</i>	<i>828 250,00</i>	<i>5 785 915,00</i>	<i>Ajustement du prélèvement</i>
Divers ajustements de la section d'investissement (dépenses)								
26	01	261	Titres de participation	10 000,00	-	10 000,00	10 000,00	Financement des rachats de titres Terra13 et Treize Développement
26	01	266	Autres formes de participation	140 000,00	-	140 000,00	140 000,00	Financement des rachats de titres Terra13 et Treize Développement
Variation de l'emprunt				377 528,00	- 1 055 778,00	678 250,00	311 916 116,15	Ajustement de l'emprunt

